



Bilan des activités de suivi - Lac à la Truite

Numéro RSVL : 465
Participant : Association des propriétaires du lac à la Truite (APLT)
Municipalité : La Minerve
Bassin versant : Rivière Rouge

Qualité de l'eau

Nombre prévu et obtenu de mesures par variable

Année	Station	Transparence ¹			Phosphore total		Chlorophylle <i>a</i>		Carbone organique dissous	
		Obtenu	Hors période ²	Hors plage horaire ³	Prévu	Obtenu	Prévu	Obtenu	Prévu	Obtenu
2010	465	10	0	0	3	3	3	3	3	3
2009	465	10	1	3	3	3	3	3	3	3

1. Nous recommandons de prendre une mesure toutes les deux semaines, pour un total d'au moins 10 mesures chaque été.

2. Nombre de mesures effectuées en dehors de la période recommandée (1er juin à l'Action de grâce).

3. Nombre de mesures effectuées en dehors de la plage horaire recommandée (de 10 h à 15 h).

Depuis votre adhésion au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), vous effectuez annuellement le suivi de la qualité de l'eau de votre lac. Le tableau ci-dessus présente le bilan de vos activités.

Mesures de la transparence :

Normalement, vous devriez effectuer des mesures de la transparence chaque été, à raison d'une mesure toutes les deux semaines, entre le 1er juin et l'Action de grâce. Cette fréquence permet d'obtenir au moins dix mesures, ce qui est jugé suffisant pour obtenir une bonne estimation de la transparence moyenne estivale de votre lac. En deçà de six mesures, l'évaluation de la transparence est jugée davantage incertaine. De plus, les mesures devraient idéalement être prises durant la plage horaire recommandée, soit de 10 h à 15 h, afin de bénéficier de conditions de luminosité optimales et constantes. Le nombre de mesures prises à l'extérieur de la période et de la plage horaire recommandées est signalé dans le tableau.

Prélèvements d'eau :

Le nombre de prélèvements d'eau prévu indiqué dans le tableau est fonction du plan d'échantillonnage auquel vous avez souscrit (trois prélèvements pour le programme de base et cinq pour le programme intensif). Si le nombre obtenu correspond au nombre prévu pour le phosphore total trace, la chlorophylle α et le carbone organique dissous, on peut conclure que tout s'est déroulé selon le plan initial. Par contre, lorsque le nombre de prélèvements obtenu est inférieur au nombre prévu, l'écart peut être attribuable, notamment, à un échantillon non prélevé ou non reçu au laboratoire du Ministère, à un bris de bouteille ou à un résultat invalide.

Activités prévues en 2011 :

- Mesures de la transparence de l'eau;
- Prélèvements d'eau (si vous avez effectué votre premier échantillonnage en 2010, ou si votre dernier échantillonnage remonte à 2006, ou encore si vous désirez échantillonner à une fréquence plus rapprochée que ce que nous vous recommandons).

Activités suggérées en 2011 :

- Caractérisation de la bande riveraine (si ce n'est pas déjà fait);
- Suivi visuel d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert (si applicable).

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous ou consulter notre site Web :

 Région de Québec : 418 521-3987

 Sans frais : 1 877 RSV-Lacs (1 877 778-5227)

 rsvl@mddep.gouv.qc.ca

 www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvlac